

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2022/02/16/2022040323/justel>

Dossier numéro : 2022-02-16/02

Titre

16 FEVRIER 2022. - Loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022

Source : STRATEGIE ET APPUI

Publication : Moniteur belge du 04-03-2022 page : 17970

Entrée en vigueur : 04-03-2022

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Dispositions particulières des départements

[Section 06.](#) - SPF Stratégie et Appui

Art. 3

[Section 12.](#) - SPF Justice

Art. 4

[CHAPITRE III.](#) - Organismes administratifs publics à gestion ministérielle

Art. 5

[CHAPITRE IV.](#) - Dispositions finales

Art. 6-7

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2.](#) La loi du 23 décembre 2021 contenant le Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 est ajustée conformément aux totaux adaptés des programmes figurant dans les tableaux départementaux, annexés à la présente loi.